

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).
Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 52 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. . . .

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada)  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# A MM. LES CURÉS

## VOTRE FABRIQUE

*Désire-t-elle emprunter,  
Consolider sa dette,  
Faire des constructions  
ou des améliorations ?*

Nous pouvons lui prêter tout l'argent nécessaire à ses constructions et réparations, au grand bénéfice de votre paroisse et à votre grand avantage.

**Hamel & MacKay, Notaires**

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tel. 4455.

Représentants de

VERSAILLES, VIDRICAIRE, BOULAIS, Ltée.  
Montréal.

REMP LISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MAC KAY, notaires,  
Québec

Messieurs,

*Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont*

*a besoin la* { *fabrique de*  
*c. scolaire de* .....

*Signature*.....

*Adresse*.....

# TAROL

**SOULAGE RAPIDEMENT GUERIT SUREMENT**  
**Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe**  
**et toutes les MALADIES des VOIES**  
**RESPIRATOIRES**

**TAROL** n'est pas une préparation secrète, mais c'est un remède scientifiquement préparé par des chimistes compétents, d'après des formules approuvées par la profession médicale et avec des éléments de choix dont les principaux sont :

## LE GOUDRON ET L'HUILE DE FOIE DE MORUE

**LE GOUDRON** aseptise les poumons et les voies respiratoires et combat l'action néfaste des microbes.

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE** adoucit les muqueuses irritées, facilite la toux et l'expectoration et fournit à l'organisme déprimé la chaleur et l'énergie qui lui permettront de résister à l'attaque et de reconquérir les forces.

**Demandez toujours TAROL et exigez-le.**  
**Dr. Ed. Morin & Cie., Limitée QUEBEC, Que.**



## Le Tonique des Poumons

# VIN MORIN

### CRESO-PHATES

Dans toutes les maladies des bronches et des poumons et leurs convalescences, rien n'égale l'usage régulier du **VIN MORIN CRESO-PHATES**. Il aseptise les voies respiratoires et fournit à l'organisme l'énergie nécessaire pour vaincre la maladie.

**DR. ED MORIN & CIE.,**  
**Limitée**

**QUEBEC, CANADA.**





**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC**  
CANADA.

**MATTE & MATTE**

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-  
ventaire — Préparation de bilan —  
Fidéli-commis — Administration de  
biens de succession — Perception  
— Compromis entre Débiteurs et  
Créanciers — Liquidation de fail-  
lite.

88, rue St-Pierre,  
QUEBEC.

**POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES**

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs,  
Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.  
PRIX CONVENABLES.

**CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.**

Département de Québec.

LEO GAUDRY,  
Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres  
Capital payé : Deux millions de piastres  
Réserve : Deux millions cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêt.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

| Ans | \$5.00               | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95             | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73               | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41               | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05               | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72               | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1942.06   |
| 6   | 394.44               | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30               | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37               | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.89   |
| 9   | 619.70               | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.20               | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.40   | 4198.05   |
| 11  | 781.47               | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4699.77   |
| 12  | 866.04               | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17               | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93              | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38              | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64              | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78              | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87              | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03              | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35              | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91              | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | \$ sans |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "     |
| de 10.00 à 30.00....   | 10 "    |
| de 30.00 à 50.00....   | 15 "    |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous. Même que celui des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

### UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

**Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille**

Ainsi que plantes et fleurs naturelles, pour ornementation d'antel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

**25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent**

Une commande est sollicitée

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

SIEGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 - - \$1,750,000.00  
Actif total, au delà de - - - - - \$21,600,000.00

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon Sir HORMIDAS LAPORTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Ltee), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. CAMBLEY, Capitaliste.  
Vice-Président et gérant général: M. TANCRÈDE BIENVENU.

M. G.-M. BOSWORTH, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NEMESSE GARNRAC, C. L., ex-ministre de l'Agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Ltee).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

## BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LAPOSTOLLE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'hon. N. PÉRODÉAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

84 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.  
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

## SUCCURSALES DE QUÉBEC :

93 RUE ST-PIERRE - - - - - LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
BOULEVARD LANGELIER - - - - - J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

# Mangez plus de soupe

Mettez beaucoup de légumes et de riz  
ou orge. Même avec des choses  
bon marché, on peut faire des  
soupes délicieuses en ajoutant un peu de

# Bovril

---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---



---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 81. — Quarante-Heures, 81.*

**Partie officielle :** Décès, 82,

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Justice et charité, 82. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE : Nouveau Code de droit canonique et Théologie morale, 85. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 89. — Feu l'abbé Adélaïde Gagnon, 90. — VARIÉTÉS : L'origine du Rosaire, 92. — LES LIVRES, 95.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : Les voyageurs de commerce et d'action sociale catholique, 95. — Le fait de Loublande, 96.

---



---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 13 octobre. — XXI ap. Pent. et 3 oct. Du dim.  
 Lundi, 14. — S. CALIXTE I, pape et martyr.  
 Mardi, 15. — STE THÉRÈSE, vierge.  
 Mercredi, 16. — De la férie.  
 Jeudi, 17. — STE HEDWIGE, duchesse de Pologne, veuve.  
 Vendredi, 18. — S. LUC, évangéliste, 2<sup>e</sup> cl.  
 Samedi, 19. — S. PIERRE D'ALCANTARA, confesseur  
 Dimanche, 20. — XXII ap. Pent. et 4 oct. Du dim. Dans les églises consacrées du diocèse,  
 DÉDICACE DE L'ÉGLISE. 1<sup>e</sup> cl.

---

### QUARANTE-HEURES

---

14 octobre. St-Cajetan. — 15, Cap St-Ignace. — 16, St-Alban. — 17, Plessisville ;  
 St-Malachie ; St-Agapit. — 18, St-Jean Chrysostôme. — 20, Stadacona.



---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **DÉCÈS**

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé E.-Adélarde Gagnon, ci-devant curé de Saint-Séverin, décédé à Québec, le 1er octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la sainte Vierge du Collège de Lévis et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

M. l'abbé Irénée Lecours, procureur du Collège de Lévis, décédé subitement le 6 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la sainte Vierge du Collège de Lévis, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe (section diocésaine).

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

**CAUSERIE DE LA SEMAINE**

### **JUSTICE ET CHARITÉ**

Plus on étudie le rôle de S. S. Benoît XV dans la guerre actuelle, et plus on le trouve admirable. Placé par Dieu au sommet de la société et dominant le conflit de toute la hauteur de sa mission surnaturelle, le Pape a maintenu, depuis quatre ans, dans un équilibre merveilleux, ces deux plateaux de la balance où repose son impartialité, la justice et la charité.

Benoît XV n'a cessé de prêcher aux belligérants la charité de Jésus-Christ, nécessaire à la civilisation comme au salut des hommes depuis le commencement de cette terrible guerre. Nous avons publié, récemment, dans notre revue du monde catholique, son touchant appel aux écrivains catholiques, demandant à ces derniers "d'accomplir ce qui sera en leur pouvoir pour calmer et concilier les esprits, pour faire oublier ce qui tendrait à provoquer les colères, de telle sorte, en un mot, que, lorsque l'on posera les armes, on abdique pareillement les haines."

Notre Saint Père le Pape a joint aussi l'exemple au précepte ; et le monde entier sera émerveillé, lorsque l'histoire



impartiale racontera, un jour, tout ce que le Souverain Pontife a accompli dans l'ordre de la bienfaisance et lorsqu'elle nous dira les secours innombrables qui ont été envoyés par le Vatican aux victimes de ce désastre mondial.

Mais le Pape s'est aussi efforcé de faire respecter la justice par les belligérants. Seul, de toutes les Puissances neutres, le Saint-Siège a protesté avec courage et fermeté contre les violations du droit international et du droit des gens qui ont trop souvent marqué l'horrible conflit. Le 22 janvier 1915, du haut de son trône où il présidait le Consistoire, il a condamné solennellement l'invasion du territoire belge par les armées allemandes, condamnation qu'il a fait, souligner plus tard par son Secrétaire d'État, dans une lettre adressée par S. E. le cardinal Gasparri à M. Van den Heuvel, ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, le 6 juillet 1915. Dans d'autres documents officiels, le Saint-Père a condamné, en outre, le bombardement des villes ouvertes, inauguré par les aviateurs allemands, la réduction en esclavage des non-combattants belges par les officiers supérieurs de l'armée allemande et le meurtre des innocents par le torpillage des vaisseaux sans défense, commis maintes et maintes fois par les commandants des sous-marins allemands. L'éminent esprit de justice de Benoît XV a été même odieusement exploité par le gouvernement du Kaiser, lorsque, en juin dernier, celui-ci a osé se servir de l'influence du Saint-Siège pour obtenir la protection de la ville de Cologne, le jour de la Fête-Dieu, contre les incursions des avions alliés, pendant qu'il faisait lui-même bombarder par ses aviateurs une église de Paris.

Le Souverain Pontife, a, de plus, donné aux trois nations les plus durement affligées par les horreurs de la guerre, la Belgique, la France et la Pologne, de nombreux et bien précieux témoignages de sa bonté paternelle, qui étaient, en même temps, des actes de justice. " Il est bien naturel, écrivait, au nom de S. S. Benoît XV, le cardinal Gasparri, au cardinal Amette, le 23 avril 1915, que la sollicitude du Père commun des fidèles se tourne de préférence vers ceux de ses fils qui témoignent plus vivement leur respect et leur affection à son égard. Parmi eux méritent une mention particulière ses fils de France, les enfants de cette nation

qui, à juste titre, a été appelée la fille aînée de l'Église, qui donna toujours des preuves splendides de sa générosité pour les œuvres catholiques, spécialement pour les missions, et qui présente, en ce moment, et depuis plusieurs mois, d'un bout à l'autre de son territoire, à l'armée comme dans les ambulances et les hôpitaux, et jusque dans la moindre bourgade, des manifestations éclatantes de foi et de piété, dont le Saint-Père est grandement consolé. ”

Le jour où la Belgique envahie porta sa cause au tribunal du Saint-Siège, “ elle trouva un justicier ”, selon la forte parole de Mgr Humbrecht, dans la personne de Benoît XV : “ L'invasion de la Belgique, prononçait, au nom du Souverain Pontife, le cardinal Gasparri, dans sa lettre à M. Van den Heuvel, se trouve directement comprise dans les paroles de l'allocution consistoriale du 22 janvier dernier, par lesquelles le Saint-Père réprouvait hautement toute injustice, de quelque côté et pour quelque motif qu'elle pût avoir été commise... ” Et, dans sa note aux Puissances belligérantes du 1er août 1917, Benoît XV pose comme l'une des conditions fondamentales de la paix à conclure la restauration totale de la Belgique.

La Pologne a vu aussi se tendre vers elle la main paternelle du Souverain Pontife ; et l'envoi récent d'un délégué apostolique dans la malheureuse patrie de saint Stanislas a prouvé au monde, encore une fois, que le Père des fidèles garde la meilleure part de sa sollicitude pour ses enfants les plus affligés et les plus maltraités.

Gardien de la justice et apôtre de la charité, Benoît XV a enseigné aux catholiques, dans cette guerre, par son admirable exemple, que l'impartialité n'est pas l'indifférence et que la charité ne doit pas s'exercer, comme voudraient le faire croire certains publicistes, aux dépens de la justice.

Nous verrons, d'ailleurs, dans une prochaine causerie, ce que nous enseigne la théologie touchant la pratique de la charité à l'égard de ceux qui sont nos agresseurs et nos ennemis.

A. H.

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant “ la Semaine Religieuse, ” lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**

## QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

### ARTICLE XI

#### *Traité du sacrement de l'Ordre*

Par l'institution du Christ, l'Ordre distingue les clercs des laïques, pour le gouvernement des fidèles et le ministère du culte divin. (Canon 948.)

De plus, le Code avertit que les mots : *ordre* et *ordination*, s'entendent non seulement des ordres majeurs ou mineurs, mais aussi de la première tonsure, à moins que la nature de la chose ou le contexte n'indique autrement. (Canon 950.)

*Ministre—A) Quant à la validité*, le ministre ordinaire de l'ordination est l'évêque consacré ; le ministre extraordinaire, celui qui, bien que n'ayant pas le caractère épiscopal, a reçu du droit ou du Saint-Siège, par indult spécial, le pouvoir de conférer quelques ordres. (Canon 951.)

Par conséquent, tout évêque peut conférer valablement les Ordres à quelque sujet que ce soit ; le prêtre délégué ne peut conférer que les Ordres désignés dans la délégation aux sujets déterminés par le droit ou l'indult pontifical. Ainsi le Code statue que tout abbé régulier préposé au gouvernement de son monastère, même s'il n'a pas de territoire *nullius*, peut conférer la tonsure et les ordres mineurs pourvu que l'ordinand soit son sujet au moins par la profession simple, et que l'abbé lui-même soit prêtre et ait reçu légitimement la bénédiction *abbatiale*. (Canon 964, 1°)— De plus, les Vicaires et Préfets apostoliques, les Abbés et Prélats *nullius*, qui n'ont pas le caractère épiscopal, peuvent dans leur territoire et pendant tout le temps qu'ils sont en charge, conférer la tonsure et les ordres mineurs et à leurs sujets séculiers et à tous les autres qui ont les lettres dimissoriales requises. (Canon 957, parag. 2.)

*B) Quant à la licéité* de l'ordination, le Code avertit d'abord que personne ne peut licitement, sans un indult apostolique, promouvoir à un ordre supérieur celui qui a été ordonné par le Souverain Pontife. (Canon 952.)

1° La consécration épiscopale est réservée au Souverain Pontife de telle sorte qu'il n'est permis à aucun évêque d'en consacrer un autre à moins d'être assuré du mandat pontifical. (Canon 953.)

L'évêque consécrateur doit, à moins d'une dispense accordée par le Saint-Siège, être assisté par deux autres évêques. (Canon 954.)

2°) Chacun doit être ordonné par son propre évêque ou avec des lettres dimissoriales légitimes données par lui. (Canon 955, parag. 1.)

L'Église veut donc que chacun soit ordonné par son propre évêque, comme l'avait déjà statué le concile de Trente, dans la Session XXIIIe, chapitre 8.

Aussi le Code ajoute que l'évêque propre, qui n'est pas empêché par une cause juste, doit ordonner lui-même ses sujets ; cependant, pour ordonner licitement un sujet de rite oriental, il lui faut un indult apostolique. (Canon 955, parag. 2.)

L'évêque doit donc, autant que possible, tenir à ordonner ses propres sujets. En effet, comme le fait remarquer Mgr de Valleyfield, il n'est guère de bien plus sacré que celui qui naît de la paternité spirituelle dont l'apôtre saint Paul nous fournit la formule et que Notre-Seigneur lui-même a exprimée en termes si sublimes dans le discours de la Cène.

a) Pour l'ordination des *séculiers*, (a) l'évêque propre est seulement l'évêque du diocèse dans lequel l'ordinand est né et a son domicile, ou dans lequel il a simplement son domicile sans qu'il y soit né. Mais dans ce dernier cas, l'ordinand doit faire serment de demeurer perpétuellement dans le diocèse, à moins qu'il n'y soit déjà incardiné par tonsure, ou qu'il ne s'agisse d'ordonner quelqu'un qui est destiné au service d'un autre diocèse auquel il sera plus tard légitimement incardiné, ou qu'il ne s'agisse d'ordonner un religieux profès auquel le supérieur n'a pas droit de donner des lettres dimissoriales. (Canon 956.)

Autrefois, le droit déterminait qu'un évêque pouvait être le propre évêque d'un sujet à quatre titres, savoir : ou parce que le sujet était dans son diocèse, où les parents de ce sujet avaient alors leur domicile ; ou parce que le sujet avait fixé son domicile dans son diocèse, c'est-à-dire, y avait établi son habitation, non pour un certain temps, mais avec l'intention d'y demeurer toujours, quand même il n'y aurait pas eu longtemps qu'il y fut arrivé ; ou parce que le sujet possédait un bénéfice dans son diocèse, lorsque ce bénéfice était suffisant pour son entretien ; ou parce que le sujet était un de ses familiers, c'est-à-dire qu'il avait été son familier pendant trois années entières et consécutives et à condition que l'évêque qui l'ordonnait, s'engageât à lui procurer aussitôt un bénéfice. Enfin, si un sujet appartenait à un évêque, parcequ'il était né dans son diocèse, et avait dans le diocèse d'un autre évêque soit son domicile, soit un bénéfice, soit le titre de familier, ce sujet pouvait opter et se faire ordonner par l'un ou l'autre évêque, et l'évêque qui l'ordonnait, l'incardinaît à son diocèse.



Désormais, l'évêque propre d'un sujet est : 1) l'évêque du diocèse dans lequel le sujet a son origine et son domicile ; 2) l'évêque du diocèse dans lequel le sujet a son domicile sans origine, pourvu qu'il fasse serment de demeurer perpétuellement dans le diocèse ; toutefois ce serment n'est pas requis, s'il s'agit d'ordonner quelqu'un qui est destiné au service d'un autre diocèse, ou si l'ordinand est un religieux profès auquel le supérieur n'a pas droit de donner des lettres dimissoriales, ou si le sujet est déjà incardiné par la tonsure ; 3) l'évêque du diocèse auquel le sujet a été incardiné suivant les règles du droit. (Canons 111-117.)

Enfin, il est bon de noter que les Vicaires et Préfets apostoliques, les Abbés et Prélats *nullius*, qui ont reçu la consécration épiscopale, ont les mêmes droits que les Évêques diocésains pour ce qui regarde l'ordination. (Canon 957, parag. 1.)

b) Si l'Évêque propre est légitimement empêché d'ordonner un sujet, il peut lui donner des lettres dimissoriales et le faire ordonner par un autre évêque. (Canon 955, parag. 1.)

Les lettres dimissoriales peuvent être données par l'autorité compétente, c'est-à-dire : 1) par l'évêque propre, quand il a paisiblement possession de son siège, et même s'il n'est pas encore consacré ; — 2) par le vicaire général, s'il a un mandat spécial de l'évêque ; — 3) par le vicaire capitulaire, après que le siège épiscopal a vaqué pendant un an, ou lorsqu'un diocésain est pressé de recevoir les Ordres à raison d'un bénéfice dont il est pourvu ou auquel il a droit, ou bien à raison d'un office, auquel il est nécessaire de pourvoir sans retard pour le bien du diocèse ; cependant le vicaire capitulaire ne doit pas donner de lettres dimissoriales à des sujets qui auraient été refusés par l'évêque ; — 4) par le Vicaire et le Préfet apostolique, par l'Abbé et le Prêlat *nullius*, même pour les ordres majeurs, quoiqu'ils n'aient pas reçu le caractère épiscopal. (Canon 958.)

Un dimissoire peut-être limité ou révoqué par celui qui l'a accordé ou par son successeur, mais il n'expire pas par la mort ou la démission de celui qui l'a accordé. (Canon 963.) — Ainsi, l'ordination faite sur un dimissoire, même après la mort ou la démission de celui qui l'a accordé, doit être regardée comme licite.

Les lettres dimissoriales peuvent être adressées à tout évêque conservant la communion avec le Saint-Siège. Cependant, sans un indult apostolique, ces lettres ne peuvent être adressées à un évêque d'un rite différent du rite de celui qui doit être ordonné. (Canon 961.) — Ainsi, un évêque latin ne pourrait pas, sans indult apostolique, adresser à un évêque ruthène des lettres dimissoriales pour l'ordination d'un sujet latin.

Celui qui donne les lettres dimissoriales, ne doit les donner qu'après s'être assuré, par tous les moyens possibles, que l'or-

dinand a rempli toutes les formalités prescrites par le droit, et qu'il est tout à la fois digne et capable de recevoir les Ordres pour lesquels il se présente. (Canon 960, parag. 1.)

Enfin, tout évêque, qui a reçu les lettres dimissoriales requises, peut licitement ordonner un sujet étranger à son diocèse, à moins que l'ordination n'ait pas lieu immédiatement, de telle sorte que, entre le jour où les lettres dimissoriales ont été données et le jour de l'ordination, il y ait le temps suffisant pour que l'ordinand ait pu contracter quelque empêchement canonique : dans cette hypothèse, l'évêque qui a reçu les lettres dimissoriales doit exiger des lettres testimoniales. (Canons 962, 960, parag. 2 et 3.)

b) Pour ce qui regarde l'ordination *des religieux* :

(a) — 1) Tout abbé, régulier proposé au gouvernement de son monastère, même s'il n'a pas de territoire *nullius*, peut conférer la tonsure et les ordres mineurs pourvu que l'ordinand soit son sujet au moins par la profession simple, et que l'abbé lui-même soit prêtre et ait reçu légitimement la bénédiction abbatiale.

2) Les religieux exempts c'est-à-dire les religieux qui appartiennent par les vœux perpétuels (canon 585) à des Ordres religieux ou à des Congrégations qui ont reçu spécialement le privilège de l'exemption (canons 615, 618), ne peuvent être ordonnés licitement par aucun évêque sans les lettres dimissoriales de leur propre supérieur majeur.

3) Les supérieurs de religions exemptes ne peuvent accorder à leurs sujets profès de vœux simples temporaires des lettres dimissoriales que pour la tonsure et les ordres mineurs.

4) L'ordination de tous les autres sujets d'une religion quelconque est réglée par le même droit que celle des séculiers, et le privilège accordé par un indult quelconque aux supérieurs de donner à leurs profès de vœux temporaires des lettres dimissoriales pour les ordres majeurs, est révoqué. (Canon 964.)

Toutefois, il est opportun de noter que, durant leur noviciat, les religieux ne doivent être promus à aucun ordre. (Canon 567, parag. 2.)

(b) Le supérieur religieux doit adresser les lettres dimissoriales à l'évêque du diocèse, dans lequel se trouve la maison religieuse où habite l'ordinand avec ses frères en religion. (Canon 965.)

Toutefois ces lettres dimissoriales peuvent être adressées à un autre évêque, si l'évêque diocésain a donné la permission, ou s'il appartient à un rite différent, ou s'il est absent, ou s'il ne doit pas faire d'ordination au prochain jour prescrit, ou enfin, si le siège épiscopal est vacant et si celui qui administre le diocèse



n'a pas reçu le caractère épiscopal. — Dans chaque cas, l'évêque, à qui sont adressées les lettres dimissoriales, doit être certain de l'existence de la raison excusante par le témoignage authentique de la curie de l'évêque diocésain. (Canon 966.)

De plus, le Code avertit les supérieurs religieux de ne rien faire en fraude du droit de l'évêque diocésain, soit en envoyant l'ordinand dans une autre maison religieuse, soit en différant à dessein la concession des lettres dimissoriales au temps où l'évêque sera absent ou ne fera pas d'ordination. (Canon 967.)

Enfin, les supérieurs religieux, qui en contravention avec ces prescriptions osent adresser des lettres dimissoriales à un évêque autre que l'évêque diocésain, encourent *ipso facto* la suspension de la célébration de la Messe pendant un mois. (Canon 2410.)

C.-N. GARIÉPY, ptre

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**A St-Gédéon.** — Le Sacré-Cœur règne à St-Gédéon de Beauce. Mardi, le 24 septembre, dernier jour des Quarante-Heures, à la suite d'un triduum prêché par M. l'abbé Léon Vien, missionnaire diocésain, la paroisse s'est consacrée officiellement au Sacré-Cœur de Jésus.

**Une bonne œuvre.** — Les zélées ouvrières de l'Œuvre des Tabernacles de Québec ont repris leurs travaux, le 4 octobre courant, après quelques semaines de vacances.

Le double objectif de cette œuvre est le soutien des missionnaires indigents auxquels il faut procurer les choses du culte nécessaires à leur ministère, et l'aide plus abondante encore à offrir aux pauvres desservants des chapelles naissantes autour desquelles nos braves colons se groupent, et où ils vont retremper leurs énergies.

Nous nous faisons un devoir de recommander cette bonne œuvre à la charité de nos confrères.

**Feu l'abbé Adélaré Gagnon.** — La mort vient de creuser un nouveau vide dans les rangs du clergé du diocèse de Québec, en enlevant dans toute la force de l'âge, M. l'abbé Adélaré Gagnon, ancien curé de St-Séverin de Beauce.

M. l'abbé Gagnon était malade depuis plusieurs mois ; il y a une dizaine de jours, il se retirait à Québec, chez son beau-frère, où il est mort mardi, le 1er jour d'octobre.

La dépouille mortelle du défunt a été transportée mercredi après-midi par convoi du Québec-Central, à St-Séverin où les funérailles ont eu lieu vendredi matin, le 4 octobre.

Sa Grandeur Mgr Roy chanta le service, assisté de M. l'abbé R. Morissette, comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés Bruno Leclerc, curé de St-Frédéric, et C. Giroux, desservant de la réserve des Hurons de Loretteville, comme diacre et sous-diacre. Pendant le service, MM. les abbés Émile Côté, ancien curé de St-Antoine de Tilly, et Jos. Roy, du Collège de Lévis, ont dit des messes basses aux autels latéraux. M. l'abbé E. Martel, de l'Archevêché dirigeait les cérémonies. Au chœur assistaient M. l'abbé Louis Carrier, curé de la paroisse, W. Ferland, du Séminaire, et W. Nadeau, ecclésiastique, tous deux enfants de St-Séverin.

S. G. Mgr Roy, prononça lui-même l'oraison funèbre du défunt.

La dépouille mortelle de feu l'abbé Gagnon a été inhumée dans le cimetière de la paroisse.

**Bénédiction d'un monument.** — Dimanche, le 6 octobre, Son Eminence le cardinal Bégin est allé à St-Côme, bénir un monument au Sacré-Cœur de Jésus.

**Ordination.** — Dimanche matin, le 6 octobre, dans la chapelle du Grand-Séminaire, Sa Grandeur Mgr Roy a conféré le diaconat à MM. les abbés Alphonse Arsenault, du diocèse de Charlottetown, Albert Bérubé, Jules Roy, Endore DeBlois, Joseph Bolduc, Arthur Douville, Albert Binet, Louis-Émile Hudon et Georges Roy, du diocèse de Québec.

**Confirmation.** — Sa Grandeur Mgr Roy est allé dimanche, le 6 octobre, faire la visite pastorale à St-Grégoire de Montmorency. Sa Grandeur fit le sermon de la grand'messe et, dans l'après-midi, Elle confirma près de 200 enfants.

---

### FEU L'ABBÉ ADÉLARD GAGNON

Le premier octobre dernier décédait à Québec, chez sa sœur, madame Boily, M. l'abbé Adélarde Gagnon, ancien curé de St-Séverin de Beauce.

M. Gagnon était né à Lotbinière, le 29 avril 1864, d'Olivier Gagnon et de Clarisse Demers. En 1880, il entrait en quatrième au Séminaire de Québec et d'emblée prenait la tête de la classe. Cependant sa famille étant venue dans l'intervalle se fixer à Lévis, il quitta le Séminaire avant la fin de sa troisième. C'est au Collège de Lévis qu'il poursuivit son cours pour le terminer en 1886.

Après un an de grand séminaire, M. Gagnon venait terminer sa cléricature au Collège de Lévis, remplissant à la fois les fonctions de régent et de professeur. Il fallait une main ferme pour contenir cette jeunesse pleine de vie et qui a toujours une tendance à s'émanciper. La fermeté et l'énergie, les élèves de ce temps eurent l'occasion de les constater chez leur surveillant. Ces fonctions de régent constituent un excellent apprentissage pour le maniement des hommes et on aime à rapporter cette parole d'un évêque : C'est parmi mes meilleurs maîtres de salle que j'ai trouvé mes meilleurs curés.

Le 31 mai 1890, M. Gagnon était ordonné prêtre à Québec par Son Éminence le cardinal Taschereau et bientôt après recevait sa nomination au vicariat de Ste-Julie de Somerset. On lui confiait en même temps la desserte de la mission de Notre-Dame de Lourdes, fondée l'année précédente. Pendant trois ans (1890-1893), le jeune vicaire se dévoua à cette œuvre, si bien qu'en 1893, l'Ordinaire le nomma premier curé de Notre-Dame de Lourdes, devenue paroisse. Il fallait bâtir un presbytère et tout organiser pour la vie paroissiale. Les fondateurs de paroisse savent ce qu'il faut de travaux, de fatigues, de persévérance et d'énergie pour mener à bonne fin une œuvre de ce genre. Plusieurs prêtres s'y dépensent parfois avec une telle prodigalité qu'ils y laissent des lambeaux de leur santé. Après sept ans de ce dur labeur, l'abbé Gagnon se vit forcé de prendre du repos et il vint s'établir près des siens, à l'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis, (1900-1901). Mais dès l'année suivante, il reprenait le travail à St-David de l'Auberivière, cette fois à titre de vicaire.

Un grand général déclarait qu'il aimait mieux être le premier dans une bicoque que le second à Rome. Après avoir été le seul maître dans une paroisse, si petite soit-elle, il peut paraître pénible de servir sous un autre. Pendant huit ans, M. Gagnon sut remplir ce rôle modeste, à la grande satisfaction de son curé et des paroissiens. Tout en laissant au curé la direction de la paroisse et l'initiative des œuvres, il savait être à son poste, toujours prêt à remplir l'office assigné, toujours à la disposition des fidèles. C'est là un excellent moyen de faire du bien aux âmes et de prendre sur les cœurs une emprise durable. On le vit bien en 1909 quand l'Ordinaire appela le vicaire de St-David à la cure de St-Séverin de Beauce. Ce furent de la part des paroissiens de St-David des regrets universels et de touchantes démonstrations de sympathie envers celui qu'on appelait le bon M. Gagnon.

Dans ce nouveau poste de St-Séverin, l'organisation était complète, et le prédécesseur, M. Fortier, venait précisément de

construire un nouveau presbytère. Toute l'activité, tout le zèle du prêtre pouvait donc se tourner vers le ministère purement spirituel; et au jour de ses funérailles, Mgr l'Archevêque de Séleucie pouvait lui rendre publiquement le témoignage qu'il a fait le bien sans relâche, sans ostentation, sans éclat et sans bruit. Le prêtre est la lumière du monde par son enseignement, il est le ministre du pardon au confessionnal, il est le ministre de la vie en distribuant chaque jour le pain de vie. Tel a été M. Gagnon pendant ces neuf années passées à St-Séverin.

Dans la solitude de sa paroisse, M. Gagnon n'oubliait pas son Alma Mater et il descendait parfois des hauteurs de St-Séverin pour venir prendre contact avec ses confrères. Sa générosité lui inspira l'idée de faire davantage et pendant ces dernières années, pour encourager à la fois les maîtres et les élèves de son Alma Mater, il donna des prix fort appréciés, qui stimulaient l'ambition des mieux doués.

Cependant une maladie terrible allait paralyser ce zèle et mettre un terme à cette carrière. Dans le courant de l'hiver dernier, il fut affligé d'un sarcome qui nécessita l'intervention des chirurgiens. Le scalpel enleva heureusement cette tumeur située près des artères carotides. Le malade était confiant et escomptait une guérison définitive. Les médecins, eux, se montraient plus sceptiques et de fait il y eut un retour offensif de la maladie. Il devint bientôt évident que le dénouement fatal ne tarderait pas à se produire. Vers le milieu de septembre M. Gagnon dit adieu à sa paroisse et vint se retirer chez sa sœur à Québec. C'est là que la mort est venue mettre un terme à ses souffrances et lui ouvrir les portes du séjour éternel.

Il a voulu dormir son dernier sommeil dans le cimetière de St-Séverin, dans cette paroisse témoin de ses derniers travaux. Que son âme repose en paix.

ÉLIAS ROY, ptre.

---

## VARIÉTÉS

### L'ORIGINE DU ROSAIRE

Le Rosaire eut pour berceau la petite église de Muret. Il y prit naissance vers 1213. Son établissement à Toulouse date de la même année et fut signalé par un prodige.

Saint Dominique, attristé par les scènes de carnage qu'il avait eues sous les yeux, résolut de s'éloigner du théâtre de la guerre. Après avoir pris congé de son illustre ami, Simon de Montfort, il dirigea ses pas vers Toulouse. Il y travaillait



depuis quelque temps déjà à l'édification des âmes, déployant le zèle d'Élie et l'éloquence de saint Paul, et cependant son ministère restait infructueux, sa parole était frappée de stérilité : le peuple toulousain restait passionnément attaché au manichéisme.

Le cœur brisé de douleur, l'apôtre renonça momentanément à la lutte et se retira dans une caverne cachée dans la forêt voisine, pour y implorer avec plus de force, dans la solitude, le secours de la Mère de Dieu. Là, il mêle les larmes à la prière, la pénitence aux supplications et s'offrant en victime pour les péchés de ce peuple aveugle, il se donna la discipline jusqu'au sang. Comme il gisait épuisé sur le sol, la Reine du Ciel lui apparut, accompagnée de trois nobles vierges.

Son visage était doux comme le jour qui se lève et sa parole enivrante comme la voix qui annonce la terre au naufragé et la victoire au soldat défaillant. " Mon fils Dominique ", lui dit-elle, " parce que, sous l'inspiration de Jésus et avec mon secours, tu as combattu vaillamment les ennemis de la foi, voilà que j'accours à ta prière et que je viens à ton aide ; si tu veux que ta prédication soit féconde, prêche mon Rosaire, et tu verras bientôt les bénédictions de Dieu descendre sur ta parole. "

Ranimé par cette apparition et plein d'une force divine Dominique entre à Toulouse. Voilà qu'aussitôt toutes les cloches de la cathédrale s'ébranlent d'elles mêmes et jettent dans les airs des sons d'une puissance inconnue. Le peuple, surpris, accourt à l'église pour se rendre compte de ce qui s'y passe.

Dominique était en chaire, le front illuminé, la parole inspirée et vibrante, prêchant le Rosaire de Marie et développant ses mystères joyeux, douloureux et glorieux. Il exhortait ses auditeurs à jeter souvent au ciel cette prière, qui épouvante les démons, réjouit les anges, attendrit le cœur de l'auguste Mère de Dieu et obtient à la terre le pardon et le salut. Ce n'était plus cet homme humble qui n'ouvrait jamais la bouche pour sa défense personnelle ; c'était le voyant, le prophète qui a lu dans les mystères de Dieu, l'évangéliste qui se sent au cœur une force irrésistible qui l'oblige à révéler la vérité.

Le peuple s'étonne, regarde, admire et cependant reste hésitant : si les esprits sont charmés, la bataille n'est pas gagnée dans les âmes. Il faut qu'une puissance plus haute que l'éloquence intervienne.

Soudain Dieu se fait entendre par la grande voix de la tempête. Un ouragan terrible et que rien n'avait fait prévoir se déchaîne subitement sur Toulouse ; le vent mugit avec furie, les éclairs éblouissants se succèdent, la foudre gronde, sillonne la nue, et, au milieu de cataractes d'eau, frappe la ville à coups redoublés ; la terre tremble et ébranle les édifices. On dirait que la dernière heure du monde est venue et que l'abîme va s'ouvrir.

Dominique s'écrie alors : " Voilà les signes de la colère divine. " O peuples, soumettez-vous à Dieu. Il frappe vainement à la porte les vos cœurs, et, parce que vous le repoussez, il tonne dans les nues et menace vos têtes. Ah ! tremblez devant lui si vous voulez éviter ses coups et échapper à la damnation. Tournez-vous vers Jésus et sa Mère. La vierge sainte, mère du Sauveur, l'est aussi de la miséricorde : prenez-la pour avocate et le Fils ne refusera rien à sa Mère. Aimez la prière, prenez le Rosaire et abjurez l'hérésie. J'atteste la Vierge que, si vous embrassez cette dévotion, la tempête va s'apaiser en un instant et le ciel redevenir serein. Hâtez-vous, car je vois devant moi cent cinquante anges, armés pour la vengeance et que Dieu envoie pour châtier vos crimes. "

Or, il y avait sur un des points les plus élevés de la cathédrale une image de la mère de Dieu. On la vit avec effroi à trois reprises étendre son bras vers le ciel et l'abaisser avec menace vers la terre. Profitant de la terreur provoquée par ce miracle, Dominique s'écria : " Non ! il n'y a plus pour vous que d'horribles châti-ments et des malheurs sans fin si vous ne cherchez le salut dans le Rosaire ! "

Alors, le peuple vaincu tomba la face contre terre ; les sanglots éclatèrent de toutes parts et l'on n'entendit plus que des voix d'hommes et de femmes criant miséricorde . . .

Alors, se tournant vers l'image de la Vierge, Dominique proféra cette imploration : " Puissante Reine du ciel et de la terre, voyez le repentir de ces malheureux, entendez leurs supplications ; ils implorent le pardon de leurs fautes et promettent de les expier. Déposez votre courroux, suspendez vos menaces et ne les épouvantez plus par ces marques de votre sévérité. "

Au moment où le saint prononçait ces paroles, la statue de Marie ramena le bras qu'elle tenait étendu dans un geste de menace, le vent s'apaisa, les roulements de la foudre se perdirent dans le lointain, les secousses du sol s'arrêtèrent.

La population de Toulouse se mit à la merci de saint Dominique, et le lendemain, dès l'aube du jour, elle vint, couverte de vêtements de pénitence et la torche à la main, faire amende honorable à la Mère de Dieu. En peu de jours, la confrérie du Rosaire compta des adhérents par milliers.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.**



**LES LIVRES**

R. FRÈRE GILLES, O.F.M. *Les choses qui s'en vont. Caucettes canadiennes.* Montréal (Bureau de la *Tempérance*, 964, Dorchester-Ouest) Brochure de 64 pages.

Les foins à la petite faux, la laiterie, le moulin à vent, les moulins à farine, le brayage, toutes ces choses qui s'en vont, le frère Gilles en a fixé le souvenir en des tableaux très pittoresques, très canadiens, avec des mots des phrases du terroir. Ces *Causettes canadiennes* méritent d'être placées à côté des "Propos canadiens" de M. l'abbé Camille Roy et de "Chez-nous" de M. Rivard.

---

**BULLETIN SOCIAL**

---

**FAITS ET ŒUVRES****LES VOYAGEURS DE COMMERCE ET L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE**

Samedi et dimanche, les 28 et 29 septembre, à la Villa Saint-Martin, maison de retraites, située près de Montréal et dirigée par les RR. PP. Jésuites de cette ville, s'est tenue la convention des Voyageurs de Commerce de la province de Québec. Cent cinquante membres des quatre cercles catholiques de Voyageurs de Commerce de notre province ont passé, à la Villa Saint-Martin, deux jours de vie religieuse et d'action sociale catholique des plus intenses et des plus fructueuses. Un esprit d'apostolat remarquable a inspiré tous les travaux de la Convention, la première du genre au Canada, croyons-nous. Des prêtres et des journalistes catholiques s'étaient joints aux congressistes et ont mis en commun avec eux leurs prières, leurs souhaits et leurs idées, le tout dirigé vers une action sociale catholique ardente et forte.

On reste émerveillé, quand on songe au bien que peut faire une association de voyageurs de commerce qui sont des apôtres, comme la fédération catholique qui vient de se réunir à la Villa Saint-Martin : luttés pour la bonne presse, appui donné à l'Association de la Jeunesse, au mouvement des unions ouvrières nationales et catholiques, à l'Action Sociale Catholique, à la *Tempérance*, lutte contre le blasphème et les publications immorales et antireligieuses, trop souvent charriées à travers toute la province par les chemins de fer, ripostes fières et victorieuses données sur place, et sans retard, aux contempteurs de notre foi et de notre race.

Pour donner une idée à nos lecteurs de la vitalité et de l'utilité de cette belle œuvre de défense catholique, prenons, au hasard, dans le compte rendu du Congrès fait par *l'Action Catholique*, le rapport du Cercle des Voyageurs de Commerce de Québec : " Au début (en 1916), il compta 13 membres ; après un an d'existence, il en avait 23 ; il se compose de 50 unités à l'heure qu'il est. Le Cercle a distribué 8,000 images du Sacré-Cœur portant l'inscription : Ne me blasphémez pas ! Il a fait entendre plusieurs protestations contre certaines affirmations allant à attaquer ou insulter la religion catholique et la nationalité canadienne-française. MM. Feeny, le Dr Nicholson, Damien Bouchard, ont reçu, de sa part, des coups que le Cercle est prêt à doubler. Le Cercle a travaillé pour la cause de la prohibition : il a fait donner plusieurs conférences importantes ; il a fait sa part dans l'organisation des retraites pascales des voyageurs de commerce, dans celle d'un pèlerinage des mêmes voyageurs à Notre-Dame des Victoires ; il a aidé au " Chez-Nous " du Soldat ; il a pris part officiellement à la grande manifestation de la dernière fête du Sacré-Cœur à Saint-Sauveur : tout cela sans négliger la formation de ses membres qui entendent bien se mettre en mesure de répandre le bien en toutes occasions et partout où ils passent. "

Longue vie et succès à la Fédération catholique des Voyageurs de Commerce de la province de Québec !

A.

#### LE FAIT DE LOUBLANDE

*La Croix* de Paris du 7 septembre reproduit de la *Semaine religieuse* de Poitiers l'important communiqué suivant de Mgr Humbrecht :

" Par lettres du 14 juin et du 14 août 1918, l'autorité compétente nous a informé que le Saint-Siège s'est réservé l'examen et la solution du cas de Loublande.

" Dans ces conditions, pour ne pas préjuger les décisions du Saint-Office, il nous paraît conforme au droit de supprimer toutes les réunions et cérémonies spéciales que nous y avons précédemment autorisées.

" Nous déclarons, en outre, que la Commission instituée pour examiner le fait de Loublande a fini sa tâche.

" Poitiers, le 2 septembre, 1918.

† LOUIS,  
Evêque de Poitiers.

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le  
30 juin, 1918 - - - - - \$1,344,152.62

| ANNÉES  | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|---------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc  | 1909     | 45                      | 1,880    | \$ 16,461.94 |
| 31 "    | 1911     | 224                     | 14,228   | 170,670.80   |
| 31 "    | 1913     | 349                     | 24,492   | 423,745.31   |
| 31 "    | 1915     | 455                     | 32,155   | 772,698.99   |
| 31 "    | 1917     | 530                     | 38,872   | 1,231,078.97 |
| 30 juin | 1918     | 555                     | 39,910   | 1,344,152.62 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous  
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront  
**Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer  
les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée



# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

ONDÉE AU CANADA EN 1885

TELEPHONE 7178

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC



*En vente*

## L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

---

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R P. Jos. E. Frechon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

---

## LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - QUEBEC.

---

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

---

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

---

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

---

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**

53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 8802 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Casos, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

ACHETEZ

VOS

# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Coin 4ième Avenus et 5ième rue.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-

CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU  
et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.